

M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :

Merci beaucoup.

1360

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous, tous les deux. J'aurais quelque chose à proposer à l'assemblée. Nous aurions, selon l'horaire établi, une courte pause et seulement trois interlocuteurs par la suite. Que diriez-vous que nous ne fassions pas de pause, quitte à se dégourdir un peu les doigts et les pieds, et que nous accueillions tout de suite les trois derniers. Est-ce que j'ai votre approbation ou vous préféreriez prendre une pause? On dit : « Qui ne dit mot consent. » Et là, je ne vois pas monsieur Bumbaru pour Héritage Montréal. Est-ce qu'il vient d'arriver? Oui. Il était là, je ne vous voyais pas, Monsieur Bumbaru. Prenez donc place alors avec la permission de tous. Nous vous écouterions immédiatement. Étant donné qu'on est le jour du solstice, profitons donc de l'été. Monsieur Bumbaru, nous vous écoutons.

1365

1370

M. DINU BUMBARU :

C'est ça. Madame la présidente, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire, merci de l'accueil. On tient tout d'abord à Héritage Montréal à remercier l'Office d'avoir choisi cet endroit qui figure sur notre site web comme une InspirAction, le Théâtre Paradoxe, pour nous, ç'en fait partie. Cette année, on a ajouté cette catégorie et simplement pour souligner des réussites qui ne sont peut-être pas... Il y a toujours des défis, on est dans un monde réel où des choix ont dû être faits mais on trouve que c'est vraiment quelque chose qui peut en inspirer d'autres, tout comme on l'a fait avec le Rialto, avec McGill College, avec le Vieux-Port ou Habitat 67.

1375

1380

LA PRÉSIDENTE :

1385

D'ailleurs, notre expérience nous montre que c'est tellement inspirant ainsi que l'assistance est d'une courtoisie, d'une gentillesse et tout, et tout. C'est en partie grâce à la magie du lieu.

1390

M. DINU BUMBARU :

C'est formidable, alors profitons-en. En tous les cas, écoutez, on est là pour apporter quelques commentaires sur le projet de PDUÉS des abords de Turcot. C'est un secteur sur lequel on a un intérêt depuis plusieurs années.

1395

Héritage Montréal existe depuis 1975, on vous a transmis une note sur laquelle on va apporter certains ajustements. Notamment dans l'habitude de nos mémoires, on indique les événements ou les rencontres auxquels on a participé, qui peuvent intéresser ce dossier-là et en particulier, on tient à souligner qu'on a eu plusieurs échanges avec l'arrondissement depuis des années sur la question du patrimoine de ce secteur-ci, mais également avec le précédent intervenant dans le cas particulier de la Canada Malting qui nous préoccupe tout particulièrement.

1400

1405

Alors pour nous, c'est un document qui nous semble des plus utiles. On apprécie, on tient à le souligner aussi qu'il s'inscrit dans une démarche qui a connu déjà plusieurs exercices participatifs. Le sort du patrimoine industriel et des abords du canal de Lachine nous préoccupe depuis longtemps. Depuis les années 80, on a fait des propositions au gouvernement du Québec, à la Ville de Montréal, il y avait une réceptivité très polie. Il y a eu des travaux qu'on a faits avec le Centre canadien d'architecture en 92. Il y a eu la publication d'un ouvrage sur le paysage industriel du canal de Lachine, ce qui apporte cette dimension qui n'est pas juste un bâtiment ou un site à la fois, mais une vue d'ensemble. Et c'est des choses pour nous qui démontrent avec ce document-là qu'il y a une progression dans la préoccupation.

1410

1415 Alors si on peut saluer ça, on peut s'interroger quant à la nature de certaines des actions qui sont proposées parce que tout le monde peut être sympathique mais on aimerait bien comprendre vraiment les outils qu'on entend appliquer ou utiliser pour atteindre certaines des visées au-delà de la bonne intention.

1420 Alors quelques observations qu'on a pu faire sur ce document, on a apprécié qu'il y ait des relations qui soient faites avec le Plan d'action en patrimoine de la Ville. Vous savez, une chose qui nous intéresse particulièrement à Héritage Montréal, c'est la cohérence de l'institution municipale. Je sais que ça peut surprendre des gens mais c'est une chose qui est pour nous essentielle, aussi bien pour les questions de patrimoine que de développement social, que de service culturel et développement de la métropole.

1425 Tout ça participe d'une vision qui est convergente et inspirante à la fois. Alors qu'il y ait un lien avec le Plan d'action en patrimoine, c'est très bien. Qu'il y ait un lien avec la politique du patrimoine de 2005, c'est intéressant mais ça reste un petit peu vague, vous savez, puis établir un lien avec la politique, comme on est dans une zone de redéveloppement, bien on va réinventer notre définition du patrimoine. Nous, on est un peu prudent par rapport à ce genre de chose. Je résume et c'est la façon dont on a perçu certains des textes qui sont inscrits dans le projet de Plan de développement urbain, économique et social.

1435 On a eu certaines interrogations sur le lien avec le Plan directeur du canal de Lachine. C'est quand même le grand objet dans cet endroit-là. C'est comme si on faisait un PDUÉS pour les abords du campus Outremont de l'Université de Montréal, puis on oubliait le campus lui-même.

1440 Le canal de Lachine, Parcs Canada est en train de procéder à une démarche de plan directeur, il serait important de comprendre ça, surtout que beaucoup des sujets qui sont avancés par le projet à l'étude aujourd'hui touchent, par les questions d'expertise, des champs sur lesquels Parcs Canada a une expérience de réputation internationale. Je pense à l'interprétation, la mise en valeur de l'archéologie, des actions semblables.

1445 Aussi, il ne faut pas oublier que Parcs Canada a quand même une reconnaissance de la valeur historique nationale de cet endroit depuis les années 20. Alors c'est un partenaire important et tous les efforts de concertation dans le Sud-Ouest depuis les années 80-90 mériteraient de trouver un peu de portée ou de moindre reconnaissance dans ce document-là.

1450 Un commentaire sur les limites du territoire. C'est une chose qu'on apprend à observer avec une certaine habitude. On a vu les limites du plan Stratégie centre-ville qui a été examiné par l'Office faire l'objet de commentaires et on se demande des fois comment les limites sont faites. Il y a sans doute une logique importante et cohérente mais elle n'est pas explicite. On ne comprend pas, par exemple, pourquoi les deux côtés du canal ne sont-ils pas inclus, ne serait-ce
1455 que pour considération dans les secteurs qui sont soumis à l'exercice.

 On pense aussi qu'il y a peut-être lieu d'introduire des notions de définition de patrimoine qui aillent au-delà du simple témoin de l'histoire. Et ça, c'est important parce que ça a des portées, des conséquences réelles sur la façon d'agir, sur les outils. À beaucoup d'endroits, on a
1460 l'impression qu'il y a un glissement de la conservation, réanimation vers la commémoration toponymique ou des aménagements paysagers. Alors nous on prend pour acquis que quand on a le bâtiment, on essaie de réanimer le bâtiment plutôt que de se contenter d'un aménagement paysager qui va rappeler le bâtiment.

1465 Je vous donne un exemple, coin des rues Maisonneuve, un des fondateurs de Montréal, Maisonneuve et Metcalfe, on a l'ancien restaurant *Ben*. C'était une institution populaire de réputation planétaire. On l'a démoli pour des raisons X, Y ou Z qui tiennent des confusions à la Ville, mais on a exigé de rappeler certaines choses. C'est très difficile pour n'importe qui qui va à cet endroit de sentir l'impact de cette exigence de la Ville. Ah! Si on avait eu le vrai bâtiment et
1470 intégré un projet de développement, aujourd'hui, il aurait participé, comme à Washington, vous avez des anciens terminus d'autobus qui participent à des projets immobiliers, à New York, un peu partout. Alors nous on pense qu'il devrait y avoir une référence plus claire, plus explicite.

1475 Et ça tient à la question, par exemple, l'action 2.3, on parle beaucoup de réglementaire, le cadre réglementaire. Quelles sont les visées de ce cadre réglementaire? Est-ce que c'est d'encadrer ou c'est d'accompagner vers la réalisation de projet?

1480 Je vous donne cette référence parce qu'à Héritage, on a fait un constat. On est né en 1975, c'était l'époque de batailles épiques pour sauvegarder le patrimoine contre un modèle de développement qui négligeait aussi bien les quartiers, la trame sociale, la trame verte et les milieux naturels que le patrimoine historique à une grande échelle. Ce sont des dizaines de milliers de démolitions qu'on a connues à Montréal. À l'époque, la sauvegarde était une urgence. Aujourd'hui, on s'intéresse à la revitalisation, à l'enrichissement du patrimoine, à sa réinsertion dans une trame urbaine vivante.

1485 C'est dans ce sens-là que des mots... Se satisfaire d'un témoignage, ce n'est peut-être pas suffisant, puis ça nous invite à réfléchir à comment est-ce qu'on peut soutenir des projets de requalification qui ne sont peut-être pas de la restauration intégrale mais qui vont permettre de faire traverser les décennies à des sites qui méritent d'être projetés dans l'avenir.

1490 L'exemple du Canada Malting qui vient d'être présenté devant vous, pour nous, c'est un cas patent où on pourrait avoir une approche strictement réglementaire, puis ultimement, on va perdre le patrimoine. Puis après ça, on va dire on va faire une plaque qui va dire : *Place de la Canada Malting*. C'est cynique, c'est vraiment regrettable.

1495 On pense que ce qui pourrait être intéressant, c'est les trois actions... Vous savez, c'est remarquable que le patrimoine et la culture soient identifiés comme un des trois piliers de la vision. Pour nous, c'est très reconnaissable comme choix et on l'appuie entièrement, mais on souhaiterait que ce soit déployé sur des façons d'agir un petit peu plus concrètes.

1500 On note par ailleurs à ce sujet-là qu'il n'y a pas eu dans la documentation versée sur le site de la consultation publique d'avis du Conseil du patrimoine de Montréal.

1505 Alors c'est peut-être anecdotique mais vous savez que ces jours-ci un projet de loi est à l'Assemblée nationale qui proposait l'abrogation des articles de la Charte de la Ville de Montréal instituant le Conseil du patrimoine de Montréal. Pour nous, c'est un recul au Moyen-Âge et c'est étonnant que ce conseil n'ait pas été consulté dans le cadre de cette démarche.

1510 On n'en tient pas rigueur à l'Office puisque l'Office publie les documents qu'il reçoit mais c'est un indice d'un phénomène qui s'est produit dans d'autres circonstances, puis on a vu ça notamment dans Ville-Marie où il y avait une habitude très mauvaise, voire délétère, d'omettre d'impliquer cette instance qui est une instance scientifique au service de Montréal. Alors pour nous, c'est un point à mentionner.

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça sera fait.

1520 **M. DINU BUMBARU :**

1525 Quelques éléments supplémentaires. On mentionnait la préoccupation qu'on a de prendre une lecture de patrimoine comme un simple témoin. C'est également une chose qu'on aimerait porter à l'attention de la commission que dans le cas du patrimoine industriel, puis j'inviterais les acteurs de ce dossier-là à prendre en considération des principes qui ont été adoptés en 2011 par l'assemblée générale de l'ICOMOS sur des principes pour la conservation des bâtiments, des sites et des ensembles, y compris des paysages industriels. Et ce sont des recommandations internationales.

1530 Là-dedans, je le connais bien parce qu'on a pris l'expérience de Montréal et on l'a utilisée comme un capital pour démarrer cette réflexion internationale. Le patrimoine industriel est un patrimoine de bâtiments, mais de sites aussi, donc des ensembles de paysage. L'effort qui est mis là-dedans pour préserver les pylônes de la Belt Line est absolument intéressant. Mais c'est également des machines, des objets industriels et une mémoire de savoir-faire ouvrier qui mériterait d'être aussi valorisée.

1535 Alors dans ce sens-là, je pense que ça serait bien qu'il y ait une stratégie sur le patrimoine industriel. Ce n'est peut-être pas la responsabilité de l'arrondissement du Sud-Ouest d'enclencher cela mais...

LA PRÉSIDENTE :

1540

 Ce document-là, Monsieur Bumbaru, ICOMOS, ça date de?

M. DINU BUMBARU :

1545

 2011.

LA PRÉSIDENTE :

1550

 2011, très bien. On va trouver ça.

M. DINU BUMBARU :

1555

 Oui, oui, oui. On va le mettre en annexe de notre mémoire expurgé des nombreuses fautes de frappe que nous avons autorisées malheureusement par distraction.

LA PRÉSIDENTE :

1560

 Sans problème, merci.

M. DINU BUMBARU :

 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1565

En quelques minutes?

M. DINU BUMBARU :

1570

En quelques minutes, pour terminer, cette question d'une stratégie patrimoine industriel, le Sud-Ouest n'est pas le seul qui devrait porter cela, tout comme on a vu le trajet avec l'épisode des vestiges des Tanneries qui est mentionné. Il faut quand même l'admettre, il y a une transparence, une honnêteté intellectuelle dans le document sur ce triste épisode qui embarrasse tout Montréal.

1575

Ça prend des politiques générales à l'échelle de la Ville, sinon de la métropole sur des questions comme l'archéologie et le patrimoine industriel. Mais ce serait bien qu'on puisse imaginer dans le PDUÉS des bases qui puissent servir à alimenter la Ville de Montréal sur cette question-là qui est une question réelle, qui distingue, qui n'est pas propre au Sud-Ouest, mais qui le distingue énormément.

1580

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a également un patrimoine industriel important et on se rappellera du triste épisode de la *Montreal Works* à Ahuntsic, des bâtiments municipaux d'origine industrielle qui correspondent étonnamment à certains des plans qui sont proposés dans le document ici et qui malheureusement avaient été démolis pour faire place à une triste cour de voirie municipale.

1585

Alors on pense qu'il y a là des éléments. Puis le Sud-Ouest a déjà démontré une attention à des sujets qui sont de portée montréalaise, par exemple, le petit patrimoine des artisans, ce qu'on appelle le patrimoine modeste, les maisons de Saint-Augustin, puis tout ça. Et on pense que chacun de ces exercices qu'on fait devant vous, ce n'est pas l'Office de consultation publique du Sud-Ouest par rapport à un autre pour un autre arrondissement, ça devrait bénéficier à tout Montréal, tout comme la relation avec le Conseil du patrimoine et une politique montréalaise du patrimoine.

1590

1595 Alors on a apporté ces commentaires dans cet esprit-là en espérant que ça ne serve pas
uniquement à renforcer des gestes ponctuels mais peut-être à améliorer une stratégie de soutien
à des projets et des réalisations qui enrichissent le patrimoine, pas juste qui amplifient le
sentiment de regret qu'on peut avoir par rapport à des pertes. Voilà, merci.

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci, Monsieur Bumbaru. À propos de l'archéologie justement, il existe certaines
obligations de la Ville en matière d'archéologie. Est-ce que vous souhaiteriez aller au-delà de ça,
rajouter certaines obligations additionnelles? Là, on sait que quand c'est un projet de telle
1605 envergure, ça suggère ceci ou enfin, est-ce que vous verriez encore plus pour qu'on protège
mieux?

M. DINU BUMBARU :

1610 En général, quand on parle d'archéologie, on parle souvent de documentation. On a eu
dimanche dernier, le 18, une annonce du gouvernement du Québec, le ministre Fortin a émis un
avis d'intention de classement pour le site de Fort Lorette dans le vieux village du Sault-au-
Récollet parce qu'ils ont fait des découvertes. Mais trop souvent à Montréal, on fait des sondages
puis des explorations archéologiques à l'occasion d'un projet de développement.

1615

LA PRÉSIDENTE :

 C'est ça.

1620 **M. DINU BUMBARU :**

 Alors c'est un peu fausser la donne parce qu'on traite l'archéologie comme un
contaminant à vérifier alors que ça devrait être l'objet d'études préalables, de sondages dans un

1625 contexte plus serein où il n'y a pas le bulldozer du projet de condos qui est juste en arrière. Ça crée des situations de conflit. Alors c'est peut-être moins au niveau de mesures de protection que la méthodologie sachant que...

LA PRÉSIDENTE :

1630

Ça serait davantage ça.

M. DINU BUMBARU :

1635

Oui, ça serait ça. Et on connaît... Le Sud-Ouest est quand même assez privilégié parce qu'il y a eu beaucoup de recherches. Je mentionnais tantôt Parcs Canada, la Ville de Montréal, Parcs Canada, c'est un secteur qui est quand même connu et même...

LA PRÉSIDENTE :

1640

Qui est assez documenté.

M. DINU BUMBARU :

1645

... on peut verser une larme mais le projet Turcot dans les études du BAPE, il y avait beaucoup d'identification de zones à fort potentiel archéologique. Donc le village des Tanneries, ce n'était pas une surprise là. Alors disons que là aussi il faut quand même réaliser que la protection du patrimoine archéologique, ça veut dire créer un parc par-dessus parce que exposer des vestiges souvent enfin dans un climat comme le nôtre, même si ça va changer, c'est la perte. Regardez le Champ-de-Mars, ils sont constamment en train de le réparer.

1650

LA PRÉSIDENTE :

1655

Oui, c'est un fait. Vous avez entendu la présentation tout à l'heure de Renwick Development?

M. DINU BUMBARU :

Oui.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne veux pas vous demander de critiquer le projet au sens comme on le ferait dans une salle de cours mais plutôt votre réaction avec ce que vous avez entendu dans la façon dont les composantes sont arrimées et tout ça, comment vous réagissez à ça?

1665

M. DINU BUMBARU :

Écoutez, le site de la Canada Malting est sur l'écran radar chez nous. On a des contacts depuis au moins une vingtaine d'années que je connais. Il y a eu plusieurs tentatives, il y a eu des démarches avec des agents de consultation, enfin il y a eu plusieurs formes de travaux. Donc c'est un sujet qu'on connaît. Comme je l'ai mentionné, on a eu l'occasion d'échanger avec monsieur Schnitzer de Renwick Development.

1670

Pour nous, on a cinq principes à Héritage Montréal : recevabilité; prise en compte du patrimoine et de l'urbanité; qualité du processus; innovation; et pérennité, c'est-à-dire le legs sur 25 ans que ça va donner. Et pour nous, le premier principe, c'est est-ce que c'est une proposition recevable? À Héritage, on en a eu une discussion et la conclusion, c'est que c'est certainement recevable parce que c'est une tentative pour donner un avenir à ce site-là. L'alternative qu'on a, c'est la plaque avec « *Ici gisait la Canada Malting* ».

1675

1680

Alors dans ce sens-là, on pense qu'il faut trouver une façon, plutôt que de faire de l'encadrement strictement réglementaire, d'avoir un mécanisme qui va établir des objectifs. Comment est-ce qu'on atteint un objectif, non pas de restauration mais de revitalisation d'un ensemble comme ça, avec les choix qui s'imposent.

1685

1690 Les bureaux d'Héritage Montréal sont dans un ancien monastère, le Bon-Pasteur sur la rue Sherbrooke qui date, un projet, des années 80 et qui devrait être très inspirant à beaucoup de gens, malheureusement qui est oublié. Mais dans ce projet, il y a eu des choix. Or, aujourd'hui, c'est un bâtiment qui est vivant puis qui participe à la trame urbaine avec une mixité de fonctions. Il y a du condominium là-dedans aussi bien que des bureaux, une salle de visite aussi bien qu'une coopérative d'habitation et un CPE puis des logements de personnes âgées.

1695 Alors pour nous, ce genre de mixité est possible et ça semble être la philosophie du projet. Donc on est recevable sur le principe, puis on est même intéressé à ce qu'un projet semblable, qui est mixte par essence, puisse se développer. Sinon bien on va envoyer les photographes avec un scan à 3D.

LA PRÉSIDENTE :

1700 Tout à fait. Ça complète mes questions. Danielle?

Mme DANIELLE LANDRY, commissaire :

1705 Oui, peut-être juste un complément. On a bien compris l'option privilégiée pour la préservation et la valorisation en opposition à la commémoration simple, puis vous avez évoqué l'exemple du village des Tanneries. Juste pour que je comprenne bien, est-ce qu'il y a encore quelque chose qu'il est possible de préserver ou une façon de faire sur ce site-là présentement ou il n'y a...

1710 **M. DINU BUMBARU :**

Pour le village des Tanneries?

Mme DANIELLE LANDRY, commissaire :

1715 Oui, effectivement.

M. DINU BUMBARU :

1720 Bien, on n'a pas une connaissance totale de l'univers qui nous entoure mais ce qu'on
comprend, en comparant les vestiges qui ont été exposés, puis il faut quand même souligner que
le ministère des Transports a autorisé un très grand dégagement des vestiges, ce qui n'est pas
d'habitude le cas. Souvent, on fait ça en petites sections, vous photographiez, démolissez, puis
vous allez à la prochaine pour pas que ça paraisse. Ça s'est déjà vu, y compris dans le Vieux-
1725 Montréal, des projets municipaux. Mais quand on regardait ces vestiges, on se disait peut-être
sous la rue Saint-Jacques il reste encore des choses parce que les propriétés se prolongeaient
sous la rue. Donc peut-être le cœur de l'établissement de ce village des Tanneries a
malheureusement été éliminé mais il se peut qu'il reste encore des éléments sous les chaussées
environnantes.

1730 Alors ça, écoutez, ça tient au fait qu'on a des projets qui... Certains diront on est un
peuple sans culture et sans littérature, mais dans ce cas-là, tout le monde avait lu les documents,
sachant qu'il y avait très bien une zone à haut fort potentiel et ils ont quand même décidé de faire
passer un égout en plein milieu. Ils ont fait la même chose avec des sites autochtones –
aujourd'hui, c'est la Journée nationale des Autochtones – au centre-ville, faire passer des égouts,
1735 tout en sachant. Alors il y a un problème dans bien des cas à avoir une approche patrimoniale à
des sites archéologiques qui sont souvent traités comme des sites de prélèvement de
connaissance plutôt que de conservation du patrimoine.

1740 Alors ce sont des stratégies qui sont différentes. Tous les sites ne sont pas capables de
prendre de la mise en valeur, mais il y a peut-être une approche médiane à adopter où prendre
des connaissances, puis protéger le patrimoine peuvent être réconciliés dans un modèle de
planification des usages de ces terrains-là.

LA PRÉSIDENTE :

1745
Merci. Rapidement, peut-être?

M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :

1750 Oui, très rapidement. Enfin, ça dépendra de vous.

M. DINU BUMBARU :

1755 Je vais essayer d'être vite.

M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :

1760 Alors à la section 2 d. de votre mémoire, vous parlez, vous nous mettez en garde je vous dirais en nous disant que le principal défi, c'est d'arriver à faire une transition correcte pour passer d'un site de patrimoine industriel vers d'autres nouvelles fonctions.

M. DINU BUMBARU :

1765 Oui.

M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :

1770 En fait, que c'était délicat le changement de site. Quels sont d'après vous les principaux écueils ou les principaux dangers qui accompagnent une telle transition? Et je pense qu'on peut dire qu'une façon d'éviter ça, c'est aussi d'associer au-delà de l'association de la communauté, puis de sa consultation, etc., qui, je pense, est déjà assez établie comme façon de faire.

M. DINU BUMBARU :

1775 Bien, écoutez, on a la chance d'avoir des grandes emprises, donc des sites d'une certaine dimension où on peut justement réaliser de la mixité. Alors pour nous, il y a un défi de mixité. Déjà au niveau industriel, les installations industrielles, c'est une diversité de pavillons.

Vous savez, c'est comme des minicampus chacun, alors il pourrait y avoir peut-être un modèle d'inspiration.

1780

L'autre chose aussi, qui nous semble un élément important du succès d'une requalification, c'est d'avoir une pensée en transition. Je vous signale par exemple la réflexion du groupe Entremise qui s'est faite. Il y a eu un atelier, les rapports devraient sortir bientôt, un atelier à l'automne dernier sur les usages transitoires. On sait qu'on a un grand défi avec un grand parc d'immeubles excédentaires, notamment des immeubles publics, des hôpitaux, des écoles, des bâtiments, à la limite des couvents, des choses comme ça, et on a tendance à dire ils sont ou bien dans la fonction 100 % publique ou ensuite dans la fonction 100 % privée.

1785

Entre les deux, on sait que ça prend du temps transformer des choses. Et entre les deux, on laisserait dans les limbes. Alors même l'église catholique s'est débarrassée des limbes, mais nous autres en urbanisme et développement à Montréal, on est très heureux de les garder pour une raison qui nous sidère à Héritage Montréal. Alors qu'on a des jeunes inventifs qui sont capables de prendre des terrains vacants sur le bord du fleuve et d'en faire des villages éphémères fabuleux, pourquoi est-ce qu'on n'a pas imaginé la phase de transition?

1790

1795

Nous on attribue une partie de la réponse au fait qu'on est en train encore de prolonger le modèle des années 70 qui est un modèle défensif. On construit un appareil réglementaire de défense alors que des fois, il faut sortir des murs pour établir une nouvelle relation avec les futurs usages. Et ce sont des cibles dans certains cas qui permettent ça; dans d'autres cas, c'est devenu trop insécure à cause du temps qui a été négligé et il nous semblait que ça serait important, une pensée sur la mixité, puis une pensée sur la transition et on ressort de là aussi avec cette idée de peut-être déployer au-delà du cadre réglementaire seul. Il faut avoir...

1800

Nous on n'est pas pour l'anarchie, on a déjà connu ça avant les années... Vous savez, cette année, c'est le 375e. Mais un des grands legs de 1992, c'est quand même le Plan d'urbanisme sous l'administration Jean Doré. Ça a propulsé Montréal dans l'avenir.

1805

1810 Mais il est temps de penser également quel est le genre d'outil pour l'avenir. Alors on ne va pas tout régler ça à soir là et c'est le défi du Théâtre Paradoxe aussi. Le paradoxe, c'est qu'on doit régler ce dossier-là mais en même temps, préparer la réforme du Plan d'urbanisme l'an prochain.

M. BRUNO-SERGE BOUCHER, commissaire :

1815 Merci. C'est très clair.

M. DINU BUMBARU :

1820 Et voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Et on ne règlera pas le cas du zonage ce soir, c'est bien sûr que l'encadrement réglementaire et le zonage ne sont pas particulièrement des cadres propices.

M. DINU BUMBARU :

1830 Peut-être que déjà le zonage est un défi encore plus conséquent parce que c'est le cerveau qui se zone et on a besoin d'un esprit ouvert pour faire avancer Montréal, vous savez, puis c'est vrai ça.

LA PRÉSIDENTE :

1835 Monsieur Bumbaru, vos réflexions sont toujours appréciées. Elles sont toutes vraies de toute façon.

M. DINU BUMBARU :

1840 Ce sont des réflexions, vous savez, ce n'est pas des faits objectifs. Mais ce n'est pas des réflexions alternatives. Ce sont des réflexions alternatives mais non pas fausses. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Je vous remercie, Monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

Bonne soirée!

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

1855 Merci. J'inviterais maintenant madame Marie-Josée Dupuis. Madame Dupuis n'est pas arrivée. Madame Shanon Franssen et madame Engmann, s'il vous plaît. Est-ce que madame Franssen est encore avec nous? Ça va être madame Engmann, très bien. Nous vous écoutons quand vous êtes prête, Madame Engmann.

Mme SONJA ENGMANN :

1860 Je viens d'arriver il y a une minute, ça fait que ça tombe bien. Sonja Engmann pour Solidarité Saint-Henri. J'aimerais d'abord vous remercier de nous recevoir ce soir puis m'excuser du retard avec lequel on a soumis le mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

1865 Je rappelle juste que la raison pour laquelle on demande vos mémoires auparavant, c'est que ça nous donne l'opportunité de les lire et de faire préciser un ensemble de points, ce qui rend notre analyse davantage...